

Réunion du Conseil Municipal

Du 22 septembre 2017 à 21 heures

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

ORDRE DU JOUR

- Parc Naturel Régional de l'Aubrac : approbation du projet de charte et adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac
- Régularisation foncière à la Besseire : échange de terrain entre Mireille CHASSANG et la commune
- Réfection mur de la Brugère : choix de l'entreprise
- Réfection façade sud de l'église : choix de l'entreprise
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

- Parc Naturel Régional de l'Aubrac : approbation du projet de charte et adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac

Le maire rappelle que la démarche de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac arrive à son terme. L'enquête publique tenue du 27 février au 30 mars 2017, s'est conclue sur un avis favorable avec quelques recommandations de la commission.

Lors de son comité du 18 mai 2017, le syndicat mixte de préfiguration a arrêté la charte amendée des modifications mineures issues des recommandations de l'enquête.

Il fait savoir que conformément à l'article R.333-7 du Code de l'Environnement chaque collectivité et EPCI doit maintenant approuver individuellement le projet par délibération.

Le maire demande au conseil :

- *D'approuver la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac*
- *De demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.*

Le conseil décide :

- *D'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;*

- *De demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac conformément aux statuts présentés dans les annexes du rapport de charte.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Régularisation foncière à la Besseire : échange de terrain entre Mireille CHASSANG et la commune**

Le maire fait savoir que la clôture de la maison de Mme Mireille CHASSANG à La Besseire est implantée sur la parcelle A 673 appartenant à la commune.

Il indique que Mme CHASSANG qui souhaite vendre cette maison l'a sollicité afin de régulariser la situation et lui a proposé un échange de terrain afin de ne pas à avoir à refaire sa clôture.

Dans ces conditions, conformément au document d'arpentage établi par le géomètre qui fait apparaître les terrains d'emprise, Mme CHASSANG rétrocéderait à la commune 4 m² de sa parcelle A 735 et 10 m² de sa parcelle A 672, en contrepartie la commune rétrocéderait à Mme CHASSANG 19 m² de sa parcelle A 673 sur laquelle empiète la clôture.

Le maire précise que les deux parties sont convenues de procéder à l'échange sans soulte des parcelles concernées, ces dernières étant d'égale valeur estimée à 100 €, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de Mme CHASSANG.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette régularisation.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- *Accepte cette régularisation*
- *Indique que l'ensemble des frais induits par la présente régularisation, notamment les frais de géomètre et de notaire afférent seront à la charge de Mme CHASSANG.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Réfection mur de la Brugère : choix de l'entreprise**

Décision ajournée

➤ **Réfection façade sud de l'église : choix de l'entreprise**

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation d'entreprises concernant les travaux de réfection de la façade sud de l'église.

Il demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Après comparaison des devis, le conseil municipal :

- *Décide de retenir l'offre de la SAS TEISSEBRE de Fournels, pour un montant total de 14145.00 € HT*
- *Autorise le Maire à signer la lettre de commande à l'entreprise TEISSEBRE.*

➤ **Affaires diverses**

- *Décision de vendre les bureaux d'écoliers à 25 € l'unité*
- *Coupe de bois forêt communale de Magnac : le prix de retrait à été fixé à 24 000.00 €*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT